



Ma société déménage + anomalies sur mon contrat de travail

Par **Carogarfield**, le **30/08/2010** à **23:08**

Bonjour,
Ma société va déménager à la fin du mois à 50 minutes en voiture du lieu actuel.
J'ai plusieurs questions pour trouver la meilleure alternative à ce problème :
- Mon contrat de travail mentionne la possibilité de travailler ailleurs que dans les locaux actuels et notamment au siège où la société va déménager.
- Je me suis pacsée il y a trois jours. Puis-je bénéficier d'une démission qui donne droit aux Assedic ? je vais déménager et m'éloigner encore plus de la nouvelle adresse de ma société.
- Si je négocie un licenciement : quelles indemnités puis-je demander à mon patron ? Que faut-il demander de plus ? congés ? primes ?
Autres soucis concernant mon contrat de travail en CDI :
- Depuis mon arrivée dans la société, soit 3 ans et demi, je n'ai jamais été augmentée malgré mon sérieux. Mon patron n'a jamais tenu compte de l'augmentation du coût de la vie ni de mon ancienneté.
- Les primes sont aléatoires alors que mon contrat stipule un 13ème mois.
- Les congés ne sont pas complètement respectés : je viens de me pacser et il me semble que j'ai droit à quelques jours pour cet événement. Le nombre de jours de congés n'a pas évolué au fil des années.
- Mon patron a changé en cours d'année sur mon bulletin de salaire, sans me consulter le nom de mon poste et donc de mon statut. Est-ce légal ??
Je vous remercie vivement pour vos réponses.

Par **fabienne034**, le **31/08/2010** à **08:38**

bonjour,
si il vous a donné un meilleur poste, il n'y a rien à dire
si le contrat vous contraint à déménager, vous devez suivre
pour tout savoir sur le CDI
<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>
pour le reste il faut discuter avec lui
dans

vous cas négociez une rupture conventionnelle de contrat de travail
<http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>
votre PACS ne vous protégera pas
pour tout savoir sur le PACS:
<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Par **Carogarfield**, le **31/08/2010** à **09:09**

Bonjour
Je vous remercie vivement pour vos conseils.